

REGLEMENT DU GRAND JEU - CONCOURS « Retire et Gratte »

Article 1

La **BNP PARIBAS** - SA au capital de 1 824 192 214 euros - RCS Paris 662 042 449, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens 75009 PARIS,

représentée par Christian Couffinhal, responsable de la clientèle des particuliers, Groupe d'agences de Lyon Est, 319, Avenue Berthelot, 69008 LYON,

participe à « l'inauguration du distributeur de billets BNP Paribas de l'Université Lyon 3 »
du 12 Mai 2009 au 15 Mai 2009.

et organise lors de cette semaine un grand jeu-concours « Retire et gratte ». La participation à ce jeu est gratuite et réservée aux personnes ayant retiré au distributeur de billets BNP Paribas de l'université Lyon 3.

Article 2

Ce jeu-concours est ouvert à toutes personnes habitant en France métropolitaine présente sur le site de l'université Lyon 3, à l'exclusion du personnel de BNP PARIBAS, des personnes ayant participé à sa conception et assurant sa mise en place ainsi que des membres de leur famille (conjoint et descendants vivant sous le même toit).

Article 3

Pour participer au grand jeu-concours « Retire et gratte », il suffit aux candidats du jeu de retirer sur le nouveau distributeur de billets BNP Paribas situé à l'université Lyon 3 et de gratter le ticket remis en contrepartie du retrait. La participation est limitée à un bulletin par personne et par jour.

Article 4

Le grand - jeu concours est doté des lots suivants :

Pour l'inauguration du distributeur de billets de l'Université Lyon 3

- 2 Ipod Shuffle 4 giga
- 100 Clefs USB BNP Paribas 2 giga

Il y aura donc 102 gagnants sur 2000 Tickets à gratter.

Article 5

Les gagnants seront désignés par le ticket à gratter remis sur le stand BNP Paribas du 12 mai au 15 mai.

Article 6

Les gagnants recevront leurs lots sur le stand BNPPARIBAS sur remise du ticket gagnant. Les lots ne pourront pas être échangés, totalement ou partiellement, contre leur valeur monétaire. En cas d'indisponibilité de ces lots, BNPPARIBAS se réservent le droit de proposer un lot équivalent d'une valeur identique.

Article 7

Chaque gagnant autorise par avance BNP PARIBAS à utiliser gratuitement, dans le cadre du présent jeu, son nom, prénom, adresse et photographie à toute fin publicitaire ou commerciale sans pouvoir prétendre à aucun droit que le prix gagné.

Ce règlement est déposé chez Maîtres MOLHO, MASSART, MISRAHI, RIBOULET, BRUN, huissiers de justice associés 31 rue Grenette 69002 Lyon

Il pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbres remboursés sur demande, au tarif postal en vigueur, une seule demande par foyer pendant la durée du jeu) à Christian Couffinhal, responsable de la clientèle des particuliers, Groupe d'agences de Lyon Est, 319, Avenue Berthelot, 69008 LYON.

Article 8

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu-concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

Article 9

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de BNP PARIBAS, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

BNP PARIBAS se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

BNP PARIBAS se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur le bulletin de participation à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales par exemple), dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le présent règlement a été déposé en la SCP MOLHO – MASSART – MISRAHI – RIBOULET – BRUN, huissiers de justice associés, 31 rue Grenette 69002 LYON.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par BNP PARIBAS.